



1.1

DEC_0159_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE TAElys POUR L'ABONNEMENT À LA GESTION DE LA DETTE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES PONT-AUDEMER VAL DE RISLE ALLANT DU 03/10/2025 AU 02/10/2026.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que l'abonnement au logiciel de gestion de la dette de la Communauté de Commune Pont-Audemer Val de Risle qui sert à gérer, consulter et régulariser les échéances de la dette et des emprunts est essentielle au bon fonctionnement du service financier.

CONSIDERANT que l'abonnement ne peut-être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le logiciel.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société TAElys, 44 rue de la Sablière, 75014 PARIS, d'un montant total de 2730 € HT par an, soit 3276 € TTC par an, allant du 03/10/2025 au 02/10/2026. Le contrat sera tacitement renouvelé jusqu'au 02/10/2030. La durée potentielle du marché étant de 5 ans, le montant potentiel étant alors de 13650 € HT, soit 16380 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 15/09/25

Le Président

Francis COUREL

